



## Étudiante étrangère en situation irrégulière

Par **vnminhorl**, le **25/05/2013** à **09:06**

Bonjour,

Je me permets de vous exposer ma situation:

Etudiante étrangère en France depuis 2008, mon dernier titre de séjour étudiant a expiré fin Septembre 2012, en même temps j'ai fini mes études en France. Pourtant avant de partir définitivement au pays, comme je veux contester mes notes de l'année 2011-2012 avec un certificat médical, cela m'a pris un peu de temps. Je ne me suis pas réinscrite à l'université et n'ai pas renouvelé mon titre de séjour. Finalement j'ai eu un relevé de notes satisfaisant la semaine dernière. J'ai alors acheté tout de suite un billet d'avion pour un départ définitif dans 2 semaines.

Je souhaiterais donc savoir si cela peut me poser des problèmes à l'aéroport avec la police des frontières. Est-ce que même avec le justificatif ( relevé des notes daté fin mai 2013) je risque une interdiction de retour en France pour quelques années?

Par avance je vous remercie de votre aide sur ce sujet.

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013** à **19:39**

Bonjour

la PAF vous demandera la production d'un titre de séjour. Si votre titre est expiré et sans document délivré par le consulat ou la préfecture votre entrée vous sera refusé si vous n'êtes pas couvert par un visa.

Vous devez donc demander un visa (long séjour pour étudiant) auprès du consulat afin de

pouvoir entrer dans l'espace Schengen.

Restant à votre disposition.